



Conditions de participation aux Trophées des campus responsables

Règlement de l'événement

Article 1. Mentions obligatoires

Utopies, SARL, créée en 1993, ayant son siège social au 25 rue Titon 75011 Paris, n°Siret 398 598 367 000 41, code APE 7022 Z, représentée par Madame Élisabeth LAVILLE, Directrice et fondatrice, organise, par le biais de son initiative interne Campus Responsables, un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé les Trophées des campus responsables.

Article 2. Objet

Les « Trophées des campus responsables » est l'édition francophone des *Green Gown Awards* qui, depuis plus de 10 ans, récompensent des campus pour leur stratégie de Développement Durable et de Responsabilité Sociale, et leurs actions dans ce domaine. Cet événement est organisé par Campus Responsables, le premier réseau francophone d'universités et grandes écoles engagées sur le développement durable.

Les catégories de prix pour cette édition sont les suivantes :

- Etablissement Responsable de l'année
- Impact Positif sur la Société
- Implication des Étudiants
- Pédagogies pour une Société Durable
- Transition Écologique du Campus
- Anchage Territorial
- Diversité, Accessibilité et Qualité de vie sur le campus

Article 3. Durée de l'événement

Les candidatures aux « Trophées des campus responsables » sont ouvertes du 2 juin 2020 au 30 novembre 2020 à minuit. Le jury chargé de choisir les campus lauréats se tiendra au premier trimestre 2021. La Cérémonie de remise des prix se tiendra dans la foulée du jury.

Article 4. Éligibilité

Les Trophées des campus responsables 2020 sont ouverts à tous les établissements d'enseignement supérieur francophones situés en France (Corse et DOM-ROM compris), et dans le monde, et utilisant comme langue principale le Français.

Les établissements participant aux Trophées doivent présenter un projet déjà réalisé et non en cours de réalisation ou à venir.

Les établissements participants peuvent concourir à une ou plusieurs catégories de prix, sous réserve que les projets présentés soient différents pour chaque catégorie. Ils doivent alors remplir un dossier de candidature par catégorie de prix.

L'édition francophone des 

Les lauréats des éditions précédentes peuvent concourir à cette nouvelle édition des Trophées des campus responsables dans la même catégorie si, et seulement si, ils présentent un projet différent de celui pour lequel ils avaient concouru les années précédentes, ou candidater dans une catégorie de prix différente.

Article 5. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est consultable et téléchargeable sur le site tropheesdescampusresponsables.com

Le dossier de candidature doit obligatoirement être accompagné *a minima* des éléments mentionnés dans le dossier de candidature (logo HD de l'établissement, 2 à 5 visuels en HD illustrant le projet présenté) et éventuellement de quelques autres documents jugés utiles par le candidat (maximum 5 documents, de 5 pages maximum pour chaque document - les rapports d'activités, rapports DD et autres documents plus long devront être adaptés en conséquence afin de respecter ces modalités) de type plaquette, charte, rapport, etc. L'envoi de ces documents se fera en pièce jointe classique (sous format word ou pdf), ou en format compressé .zip (aucune autre extension ne sera acceptée) ou via une plateforme de type WeTransfer ne nécessitant pas de création de compte (sont donc exclus Dropbox, YouSendit, etc.).

Les candidatures des lauréats des trois catégories suivantes : Établissement Responsable de l'année, Implication des étudiants et Impact Positif sur la Société, seront automatiquement transmises à l'édition internationale des *Green Gown Awards* afin de concourir auprès des campus lauréats du Royaume-Uni et Irlande, d'Australie et de Nouvelle-Zélande et du GUPES.

Les lauréats des catégories de prix permettant d'aller aux International Green Gown Awards (Établissement Responsable de l'année, Implication des étudiants et Impact Positif sur la Société) devront OBLIGATOIREMENT compléter un dossier de candidature en Anglais dans les 2 semaines suivant l'annonce des résultats, et mettre à disposition des organisateurs une vidéo de bonne qualité en version anglaise de 2/3 minutes présentant leur projet.

Tous les candidats sont fortement encouragés à réaliser une petite vidéo de présentation de leur candidature afin de permettre une valorisation des projets plus dynamiques sur les différents supports de communication web. Cette vidéo n'est cependant pas obligatoire. Seuls les lauréats des trois catégories permettant d'aller aux International Green Gown Awards devront impérativement la réaliser pour concourir à ces trophées internationaux.

Enfin, il sera demandé aux candidats de venir faire une présentation orale de 2 à 3 minutes devant le jury d'experts et, le cas échéant de répondre à leurs questions. Selon le format que prendra l'événement, les vidéos de présentations pourront également être diffusées à cette occasion.

L'Organisateur, Campus Responsables, se réserve le droit de ne pas examiner les dossiers de candidature incomplets ou de demander tout complément d'information qui lui semblerait nécessaire. Pour ce faire, le candidat doit bien veiller à renseigner les coordonnées de l'établissement. Le dépôt du dossier de candidature complet se fera par email à



Les Trophées des campus responsables Francophones

L'édition francophone des Green Gown Awards



campusresponsables@gmail.com ou foulon@utopies.com. La période d'inscription et de renvoi des dossiers de candidature est fixée du 2 juin 2020 au 30 novembre 2020 à minuit.

L'Organisateurs, Campus Responsables, se réserve le droit de changer un dossier de catégorie s'il estime que cela est pertinent au vu des informations présentes dans le dossier.

Article 6. Organisation et composition du jury :

Le jury constitue l'instance délibérative. Il sera composé de personnalités et d'experts francophones reconnus en matière d'enseignement supérieur et de développement durable. Structures pressenties :

- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (France)
- Ministère de la Transition écologique et sociétale (France)
- Caisse des Dépôts et Consignations (France)
- Conférence des Présidents d'Université (France)
- Conférence des Grandes Ecoles (France)
- Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable – REFEDD (France)
- Collectif pour un Réveil Écologique
- Agence Universitaire de la Francophonie
- ...

Le jury est chargé d'analyser les dossiers des candidats et de sélectionner les lauréats des Trophées des campus responsables 2020 à partir de l'examen de ces dossiers et des présentation orales des candidats. Celles-ci auront lieu lors d'un événement organisé au cours du premier trimestre 2021, qui sera ouvert au public.

Le Jury se réunira afin de délibérer à la suite des présentations orales des candidats.

La désignation des campus lauréats est effectuée via une notation reposant sur des critères d'évaluation (voir article 8).

En dessous de 30 dossiers reçus pour cette édition, un seul groupe de jurés analysera tous les dossiers, au dessus de 30, des sous-groupes permettront de répartir les membres du jury par catégories pour une analyse plus efficace.

Article 7. Critères d'évaluation

Chaque projet existant s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de développement durable et faisant l'objet d'une candidature, sera considéré au regard de :

- Ses impacts/bénéfices sociaux et environnementaux prouvés à l'aide de données chiffrées,
- Son potentiel innovant et original au regard de la catégorie dans laquelle l'établissement candidat s'inscrit,
- Sa capacité à aller au-delà des exigences réglementaires du pays concerné
- Sa capacité à être reproduit dans d'autres établissements.



Les Trophées des campus responsables Francophones

L'édition francophone des  Green Gown Awards



Une attention particulière sera portée au caractère innovant, reproductible et facilement diffusable du projet présenté. Ce critère d'évaluation sera déterminant pour départager deux dossiers de candidatures finalistes.

Article 8. Récompenses

En plus du Trophée en bois recyclé fabriqué par notre partenaire Extramuros, la participation aux Trophées des campus responsables offre l'opportunité de bénéficier d'un accès gratuit pendant 1 mois aux services de AEF info – Développement Durable et de découvrir les domaines Enseignement Supérieur, Cursus & insertion et Recherche Innovation pendant 2 mois.

Les lauréats bénéficieront de l'offre découverte sur AEF – Développement Durable pendant 2 mois.

Pour plus d'information sur les dotations en nature, veuillez contacter campusresponsables@gmail.com ou foulon@utopies.com.

Article 9. Droit à l'image et droits d'auteurs, traitement des données

Campus Responsables, structure organisatrice des Trophées des campus responsables, pourra reproduire sur ses supports de communication toute information contenue dans le dossier de candidature relative aux actions menées par les candidats, ainsi que tout document fourni dans le cadre de leur participation à l'événement, sauf avis contraire des établissements candidats si les documents complémentaires fournis font l'objet d'une politique de confidentialité.

En acceptant ce présent règlement, le candidat autorise gracieusement Campus Responsables à la représentation et la reproduction à titre gracieux et non exclusif de tout ou partie des éléments constitutifs du dossier présenté notamment des photographies (crédit photo/Copyright à mentionner), ainsi que les informations relatives à la démarche, et ceci sur tous les supports de communication de Campus responsables, des partenaires de l'événement et de tous les médias susceptibles de traiter de l'événement quel qu'en soit le support.

Les candidats garantissent disposer des droits de propriété intellectuelle attachés le cas échéant aux différents éléments du dossier présenté.

La présente autorisation est accordée sans limitation de durée et maintenue même en cas de modification de la situation personnelle ou professionnelle, sauf révocation qui serait alors adressée à Campus responsables par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Utopies, Initiative Campus Responsables – 25 rue Titon – 75011 PARIS.

Dans ce cas, Campus Responsables devrait cesser d'utiliser photographies ou extraits vidéo pour l'avenir.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les

L'édition francophone des 

informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées sur simple demande par email à l'adresse suivante : campusresponsables@gmail.com ou [foulon@utopies.com..](mailto:foulon@utopies.com)

Article 10. Règlement

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

Il peut être téléchargé et consulté sur le site tropheesdescampusresponsables.com.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un **office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.**

Article 11. Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le concours, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon possible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon possible de sanctions pénales.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 12. Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, pannes...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au concours et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.



Les Trophées des campus responsables Francophones

L'édition francophone des  Green Gown Awards



L'organisateur ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même l'organisateur, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entièvre charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à l'organisateur, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 13. Engagement

En acceptant le présent règlement, le candidat reconnaît en avoir pris connaissance et en accepte tous les termes. Il certifie que toutes les informations transmises dans le cadre de sa candidature sont sincères et véritables. Le candidat s'engage notamment à :

- Participer aux opérations de relations publiques et de promotion relatives à l'événement ;
Mettre à disposition des organisateurs les éléments nécessaires à la promotion et la valorisation de son établissement et de l'événement, notamment pour les opérations médiatiques de l'événement (logo HD de l'établissement, 2 à 5 visuels HD et autres documents) ;
- Mettre OBLIGATOIREMENT à disposition des organisateurs une vidéo de bonne qualité de 2/3 minutes en version anglaise (sous-titres acceptés) présentant son projet s'il est lauréat de l'une ou plusieurs des 3 catégories de prix suivantes : Établissement Responsable de l'année, Implication des étudiants et Impact Positif sur la Société ;
- Mettre OBLIGATOIREMENT à disposition des organisateurs un dossier de candidature rédigé en Anglais s'il est lauréat de l'une ou plusieurs des 3 catégories de prix suivantes : Établissement Responsable de l'année, Implication des étudiants et Impact Positif sur la Société;
- Mettre à disposition des organisateurs un dossier de candidature par catégorie de prix présentée, si celui-ci concourt pour plusieurs catégories de prix ;
- Faire le nécessaire pour participer à l'événement de jury et cérémonie des Trophées des campus responsables en présentant son dossier à l'orale devant le jury de l'édition francophone ;
- Accepter que sa candidature soit automatiquement transférée au jury de l'édition internationale des *Green Gown Awards* s'il est lauréat dans l'une des catégories suivantes : Établissement Responsable de l'année, Implication des étudiants et Impact Positif sur la Société;
- Renoncer à toute demande de dédommagement pour quelque raison que ce soit auprès de l'Organisateur (Campus Responsables) ;
- Prévenir l'Organisateur de tout changement de données survenant au cours de la démarche,
- Le candidat certifie n'être possible d'aucune condamnation judiciaire ou sanction pénale.

Article 14. Litiges

Toute candidature aux « Trophées des campus responsables » implique l'acceptation du présent règlement sans restriction d'aucune sorte.



Les Trophées des campus responsables Francophones

L'édition francophone des Green Gown Awards

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par Campus Responsables. Tout litige sur l'interprétation et/ou l'application du présent règlement qui s'élèverait entre les parties fera l'objet d'une tentative de conciliation et à défaut sera soumis à la juridiction compétente.

Contact

Pour toutes questions concernant les décisions du jury francophone, merci de contacter campusresponsables@gmail.com ou foulon@utopies.com.

Nous vous remercions de votre contribution aux Trophées des campus responsables.